

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'ANDERLECHT**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Eric Tomas, *Bourgmestre-Président* ;
Gaëtan Van Goidsenhoven, Fabrice Cumps, Monique Cassart, Mustapha Akouz, Françoise Carlier,
Elke Roex, Jean-Jacques Boelpaep, Fatiha El Ikdimi, Sofia Bennani, Christophe Dielis, *Échevin(e)s* ;
Walter Vandebossche, Fabienne Miroir, Isabelle Emmery, Guy Wilmart, Abdurrahman Kaya, Nketo
Bomele, René Pypens, Kamal Adine, Hediye Yigit, Patricia Empain, Redouane Ahrouch, El-Houssien
Ghállada, Waut Es, Achille Vandyck, Nadine Van Lysebetten, Lotfi Mostefa, Latifa Ahmiri, Anne
Mertens, Louis Bogemans, Jérémie Drouart, Didier Bertrand, Mustafa Ulusoy, Alain Kestemont,
Susanne Muller-Hubsch, Hilde Duroi, Hugo De Deken, François Rygaert, Patricia Michiels,
Conseillers communaux ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Leopold Lapage, Fadila Laanan, Philippe Debry, Danielle Depre, Abdallah Boustani, Oscar Dubru,
Pierre Migisha, Anne Vanden Bosch, *Conseillers communaux*.

Séance du 18.05.17

**#Objet : CC - Rive droite. - Cahier spécial des charges DUM/ZIU – Étude de faisabilité – 2015. -
Rapport final. - Approbation.#**

Séance publique

300 CADRE DE VIE**311 Dév.de la ville – Dév. Urbain et mobilité**

LE COLLEGE AU CONSEIL.

Mesdames, Messieurs,

La rive droite du canal d'Anderlecht est bordée au sud d'une zone d'industrie urbaine ;

Suite à l'approbation du Plan Régional d'Affectation du Sol Démographique du 02/05/2013 et suivants,
certains îlots sont devenus des zones d'entreprises en milieu urbain, permettant notamment la création de
logements dans la zone ;

Ainsi, dans un futur proche, le bassin de Biestebroeck va connaître une mutation de son paysage, tant perçu
du Canal que du boulevard Industriel ;

Cette zone étant un des enjeux urbains de la métropole bruxelloise, il y a lieu de maîtriser les incidences de
cette mutation fonctionnelle sur l'ensemble de la zone industrielle ;

Considérant le Plan Communal de Développement approuvé par le Gouvernement par arrêté du 28 mars
2015 et plus particulièrement le projet-phare « Canal-Sud » : les ZEMU et les industries urbaines » ;

Considérant que le développement de la zone industrielle se doit de participer l'attractivité urbaine et
économique de la commune telle que prévu par le PCD ;

Afin de définir le futur de cette zone, il y a lieu d'effectuer au préalable une étude de faisabilité permettant de mettre en avant ses potentialités ;

En effet, sur base d'une analyse de la situation existante et d'une approche économique et paysagère, cette étude de faisabilité constituera un document de référence qui définira une vision cohérente et une programmation d'ensemble, les guidelines architecturales, économiques et paysagères, les options d'aménagement relatives au périmètre, sur le moyen et long terme, tout en veillant à la bonne insertion de celui-ci dans son environnement immédiat.

Vu la décision du Conseil communal du 29 octobre 2015 approuvant la mission intitulée « « Rive droite » : Étude de faisabilité sur la zone d'industrie urbaine du PRAS », par procédure négociée, le cahier des charges DUM/ZIU – Étude de faisabilité - 2015 et l'avis ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 22 décembre 2015 désignant le groupement de bureaux d'études « Lateral Thinking – CityTools (Arcadis) », 175 de la rue Bara – 1070 Bruxelles, représenté par Michael Moradiellos et Mathieu Bonin du bureau Lateral Thinking et Nicolas Hemeleers du bureau Citytools pour exécuter cette mission, étant donné l'expérience de ces bureaux d'études, plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, la programmation et la faisabilité économique des projets ;

Conformément aux dispositions du Cahier des charges, le bureau d'étude a finalisé l'étude qui a été supervisée et approuvée par le Comité d'accompagnement ;

Considérant que le rapport final se compose de quatre parties :

- Rive droite Cahier 1 final - Diagnostic
- Rive droite Cahier 2 final - Constats
- Rive droite Cahier 3 final - Guide
- Rive droite Cahier 4 final – Annexes ;

Comme pour une étude classique, telle qu'une étude d'incidences ou une étude d'incidences environnementales, les documents sont dans la langue de l'étude, en l'occurrence le français, et seul le document de conclusion devant conduire à une mise en œuvre est bilingue, à savoir le « Guide » ;

Nous vous proposons Mesdames, Messieurs, :

- d'approuver le rapport final de l'étude de faisabilité « « Rive droite » : Étude de faisabilité sur la zone d'industrie urbaine du PRAS », et qui se compose de quatre parties :

- Rive droite Cahier 1 final - Diagnostic
- Rive droite Cahier 2 final - Constats
- Rive droite Cahier 3 final - Guide
- Rive droite Cahier 4 final – Annexes ;

- de transmettre le rapport final de l'étude de faisabilité « « Rive droite » aux instances régionales, acteurs et partenaires pour le (re)développement de la zone d'industrie urbaine :

aux membres du Comité d'accompagnement qui a suivi l'étude :

- Perspective
- Bruxelles-Environnement
- Citydev
- Société d'Aménagement Urbain - SAU
- Bouwmeester/Maître Architecte – Bma
- Administration communale de Forest
- Aux membres du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Eric Tomas

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 19 mai 2017

Le Secrétaire communal,

Marcel Vermeulen



Par délégation :
L'échevin,

Gaëtan Van Goidsenhoven

